

Présent-es :

Toutes les organisations syndicales sauf le Sgen-CFDT sont représentées.

Pour SudRe : Améziane, Francis et Janique

Administration : A. Petit (PDG), C. Coudroy (DGDR), E. Lanciaux (DRH), R. Magre (Relations sociales)

Contexte :

Le PDG commence par s'excuser auprès du Sgen d'avoir fait la réunion pendant son congrès, mais son agenda ne lui a pas permis de faire autrement.

Comme toujours pour ce type de réunion, il n'y a pas d'ordre du jour ; ce sont les organisations syndicales qui envoient leurs questions en amont de la réunion (Cf. Annexe). Les questions étant parfois redondantes le PDG les traite par grand thème en oubliant les questions de certaines OS (dont souvent les nôtres).

Le PDG et le DGDR ont quitté la réunion avant la fin laissant le DRH seul avec R. Magre. Le DRH sera en incapacité d'apporter une quelconque réponse aux questions restantes.

Ce compte-rendu reprend l'essentiel des réponses par grands thèmes.

Impact des coupes budgétaires de B. Lemaire

PDG : Il s'agit essentiellement de l'annulation de crédits gelés en début d'exercice budgétaire [NDLR : normalement débloqué à l'automne] => pas d'impact immédiat.

Pas de diminution de la dotation pour charge de service public du CNRS.

Ce qui peut jouer c'est la diminution de l'ANR. Il est aussi possible qu'on leur demande de décaler quelques programmes.

Dans le budget, la masse salariale représente 84% de la dotation => ne peuvent la diminuer ; et il y a 270M€ de dotation pour les labos qui ne devraient pas être touchés.

SNTRS : Lemaire a annoncé 5Md de réductions supplémentaire...

PDG : Je ne vais pas expliquer où on peut prendre l'argent... De toute façon, aujourd'hui on a zéro marge de manœuvre, c'est plutôt nous donner de l'argent qu'il faut !

Recruter moins de Ch. ? => ce ne serait pas une grosse économie car ils arrivent en octobre.

La seule piste serait toucher la dotation des labos => et ils ne le feront pas car c'est une des avancées de la LPR et en plus c'est pas grand-chose (50M€ cette année).

C'est plus facile de prendre de l'argent qui n'est pas encore distribué => donc c'est pourquoi ils ont pris sur l'ANR.

Tout l'argent de France 2030 n'est pas du budgétaire, donc on ne peut pas prendre là.

Le CNRS n'a pas de marge de manœuvre sur son fond de roulement (FDR) car ce Md d'€ sur le FDR c'est de l'argent déjà engagé. La référence de Bercy, c'est un FDR correspondant à 30j de fonctionnement, nous on est plutôt à 17. Un certain nb d'universités ont des FDR plus conséquents.

Sur l'ANR le Ministère envisage de ne pas mettre en œuvre l'augmentation du préciput tel que c'était prévu par la LPR. Ce qui n'est pas bon pour les organismes qui portent les projets. [NDLR : on s'attaque à la part redistributive de l'ANR, au lieu de s'attaquer à sa part compétitive ; encore un choix qui craint !]

L'agence nationale de programme « Climat, biodiversité, sociétés durables » portée par le CNRS

PDG : On n'a pas reçu la lettre de mission, mais on a reçu les 950000€ pour le fonctionnement de l'agence. L'une des missions premières est de faire cartographie des forces en présence. Ils se demandent s'il faut financer un-e ou deux ingénieur-es pour faire ce taf.

L'agence doit maintenant faire la proposition de 1 à 3 possibles Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) => car il y a 300M€ pour les 7 agences et environ 1M€ par PEPR.

L'argent des PEPR arrivera dans les équipes.

Ils souhaitent qu'il n'y ait pas quelques couches de structure et de complication qui se rajoutent.

L'agence a à coordonner une vingtaine d'organismes de recherche autour de la table.

De plus le CNRS est impliqué dans les 7 autres agences dont certaines ont plusieurs comités.

+ il y a des comités inter-agences.

Aucun établissement ne peut prétendre être seul sur le sujet de l'agence qu'il coordonne.

On ne sait pas encore quel va être le lien avec l'ANR ; est-ce que ça va doubler ou est-ce qu'il va y avoir subsidiarité ? Les agences sont autour d'enjeux sociaux, mais il faut aussi maintenir du disciplinaire, à côté.

« Rapprochement » Ipev/Ifremer

PDG : L'Institut Paul-Émile Victor (Ipev) est un Groupement d'intérêt public (GIP), avec le Ministère et le CNRS dedans ; ce qui est curieux car on a un organisme et sa tutelle dans un même groupement.

Il s'agit d'une 30aine de personnes qui font de la logistique pour les déplacements en Antarctique.

Il y a trop peu d'agents pour faire le travail, mais ils n'ont pas voulu augmenter les effectifs.

Il faut distinguer deux missions de l'IPEV :

- Logistique (mission très bien remplie par l'Ipev)

- Scientifique (mission pas vraiment remplie et de fait ce n'est que son Directeur)

Le Ministère souhaite attacher la logistique à un organisme existant => plutôt l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), comme ça s'est fait pour la Flotte océanographique française (FOF).

Claire Giry (Directrice générale de la recherche et de l'innovation du Ministère) est allée annoncer que c'était la décision du Ministère ; mais en fait il y a encore des discussions en cours.

Il est question de garder la marque Ipev parce qu'elle est connue. Ils souhaitent faire ça un 1er janvier pour que ce soit plus simple administrativement.

Le CNRS doit travailler à la pérennité de la dimension scientifique. En cas de rattachement à l'Ifremer => si agent-es CNRS actuellement détaché-es à l'Ipev veulent y aller ils pourront, s'ils veulent revenir ils seront accueillis au CNRS.

L'idée serait donc de garder la partie logistique sous Ifremer et d'autre part renforcer la partie scientifique car il manque d'organisations sur le plan international ; et avoir un accord CNRS et Ifremer... L'enjeu c'est que de l'argent va arriver pour des opérations et l'Ipev n'est pas suffisamment solide pour le faire de manière autonome. Il y a un grand plan polaire qui concerne la rénovation de la base Franco-Italienne Concordia, de la base Raymond d'Urville ainsi que la construction d'un bateau, car il manque un bateau pour le polaire Sud ; ce ne sera pas un brise-glace car c'est trop cher. Ce sera un navire de « capacité glace », tout comme l'est l'Astrolabe [NDLR : ce n'est pas ce que dit le site de la Marine française qui le qualifie de brise-glace...]

SNTRS : d'après la Ministre, hors de question de construire un navire pour Ifremer et un navire pour l'Ipev. La construction du bateau "Michel Rocard" était déjà prévue pour l'Ifremer, mais on va lui faire faire différentes missions => les personnes concernées s'interrogent. Ifremer a une flotte très vieillissante. Voilure déjà réduite pour la construction de ce bateau, et là en plus il va falloir qu'ils le partagent => quelle plus-value ? Collègues de l'Ifremer sont inquiets => les moyens humains pour renforcer les RH après la fusion ne sont pas prévus.

PDG : Évidemment le bateau sera construit avec les scientifiques et la rénovation de Concordia avec

les Italien-nes. Les annonces sur la construction du navire ont toujours été que ce serait un bateau confié à la FOF. Le but c'est de mettre plus d'argent dans la recherche polaire (900 M€) et pas de faire des économies.

La science c'est le CNRS qui la porte. La stratégie c'est de renforcer la recherche polaire. Il avait été réfléchi de faire un Centre scientifique polaire, mais il y a des ch. impliqués qui ne font pas que du polaire. L'Ipev est fragile dans sa configuration actuelle, il faut trouver un bon équilibre entre tout ça.

Jeux olympiques et paralympiques

DGDR : Recensent quels sont les sites à fermer et à quel moment.

Condorcet 26 juillet au 12 août

13 mai au 8 sept = campus Josef Aygué (Marseille)

Thiais...

DR16 : 24 juillet - 11 août : fermé

SNTRS : Sur le site de Thiais on demande aux agent-es de poser leur télétravail avant le 30 mai => mais il n'est pas possible d'aller au-delà des 3 jours sur Agate.

DGDR : va voir ça...

Protection Fonctionnelle

L'absence de réponse à une demande vaut refus implicite, mais elle devrait être justifiée.

PDG : OK pour qu'il y ait une réponse, mais pas toujours la justifier.

DGDR : 50% des protections fonctionnelles demandées sont accordées.

PDG : Propose de demander à la DAJ de présenter un bilan...

Situation du service des ressources humaines au niveau national

Restructuration du service RH en cours. Taux de rotation des encadrants de ce service qui interpelle. Difficultés particulières ?

DRH : Rien de spécial => pas de lien avec les évolutions des organisations. Ce sont essentiellement des fins de détachements ou des demandes de mobilité...

SNTRS : Des gens ont décidé de partir alors que la réorganisation n'est pas encore faite. Redéfinition des tâches et attribution à des collègues de tâches pour lesquelles ils n'ont pas les compétences.

DRH : On fait ça doucement ; on propose des mobilités ; AG au mois mars, une autre prévue en septembre. Visite de la F4SCT ; présentation en F4SCT le mois prochain. C'est possible qu'il y ait des personnes en questionnement, elles peuvent venir les poser aux chefs de service ou à moi-même. Cela concerne 24 personnes sur 114. Et plus spécifiquement sur le turnover au niveau de l'encadrement, il y a peu de départs ; ce sont des fins de détachement ou une évolution de carrière.

SNTRS : taux de turnover entre 20-25% depuis 5-6 ans, c'est un marqueur de mal-être au travail. Question de la perte de compétence. 130 agent-es en 2018... 114 annoncées en 2024. À la fin il reste combien de personnes avec de l'expérience. Il n'y a pas de conseil de service. Règlement intérieur qui date, il n'y est pas fait mention de télétravail. La réorganisation sera plus un problème qu'une solution même si elle ne concerne que 24 personnes => c'est le CNRS dans son ensemble qui va déguster.

DRH : a annoncé lors du morning café qu'ils vont travailler pour mettre en place un conseil de service en 2025. Réorganisation ne produit pas de baisse d'effectif ; il y aura même des promotions.

Émission « radio » du 29 avril « le CNRS et nous » :

DGDR : L'émission a été coupée car blackout Orange sur tout le quartier.

DGDR a donné trois exemples de problèmes administratifs qu'il a entendu de DU qui ne savent pas que ce qu'ils contestent c'est le statut.

- Publier un poste avant de le pourvoir
- Limitation de leur intervention sur les promotions

- Reclassement au moment du recrutement.

SNTRS : possibilité de voir ces exemples comme "le statut est un frein". Contexte avec ce qu'a raconté Macron...

PDG : reconnaît qu'on ne communique pas assez directement aux agent-es. On a un devoir de veiller à ce que l'information descende bien quand elle est envoyée aux instituts qui renvoient vers les DU. Concernant sa place dans le paysage de recherche, le CNRS a une place particulière, n'en déplaie aux universités. Ce qui fait la force et les classements ce sont avant tout les Ch. CNRS. C'est lié au statut, mais ce n'est pas en alourdissant leur tâche qu'on va alléger celle des autres. Les Ens. Ch. font trop d'heures d'enseignement.

Simplification

PDG : Pour les délégations de gestions il faut identifier les chefs de files. Pas toutes les universités ne veulent de la DGG, mais certaines oui.

Faire des plateformes communes, comme par exemple la maison européenne de la recherche dont le rôle est d'aider les équipes à monter des projets européens.

Les synthèses élaborées par les sites sont faites à la ministre.

Mise en place d'un baromètre de la simplification

Travail sur des documents-types communs : Règlements intérieurs, lettre de mission des DU...

Identifiant unique et pérenne des Ch.

Les gestionnaires ne devraient pas avoir à maîtriser plusieurs suites logicielles, mais dans le même temps les DU ne sont pas d'accord pour qu'il y ait une seule ligne budgétaire, car ça apporte de la souplesse => l'alternative c'est une seule suite logicielle. Le problème c'est que le CNRS est un organisme national et il doit avoir sa propre suite logicielle qu'il devrait imposer aux autres. La Ministre ne peut pas trancher, car ça irait à l'encontre de l'autonomie des U => attendent les propositions des U et verront si c'est acceptable ou pas. Chaque financeur définit ses sources de *reporting* et on est dans de la défiance et pas de la confiance. Mais il n'y a pas que la gestion que l'on peut simplifier. Par exemple service commun de valorisation.

SNCS : les F4SCT doivent pouvoir participer au travail sur la simplification ; simplification => souvent perte de sens du travail. Il est simplement prévu des présentations aux F4SCT de ce qui a été décidé.

PDG : Ne pas attendre des moyens en plus pour faire la simplification ; oui il faut associer les agent-es mais l'optimisation doit être globale. Regarder ce qui se fait en labo, dans les délégations, dans les directions fonctionnelles. Vous avez des cas où les agent-es ne sont pas associés ?

SudRe : vous voulez qu'on revienne sur les UAR de Montpellier...

SNPTES : exemple à Toulouse ce n'est pas le cas.

PDG : Il y a des groupes de travail avec des DU qui peuvent faire remonter du terrain en terme de simplification. Si dans une délégation un GT n'a pas été mis en place il faut le faire savoir.

DGDR : Les simplifications peuvent être de 3 ordres :

- 1) Règles imposées par l'État => essaient d'intervenir (reprennent l'exemple des justificatifs de frais de repas qui ne seront plus nécessaires... en attente du décret)
- 2) Interne au CNRS = c'est le rôle des GT évoqués d'identifier les simplifications nécessaires
- 3) Sur un site donné => les acteurs doivent pouvoir se réunir pour essayer de comprendre comment mieux travailler collectivement.

SNCS : À l'université de Toulouse une organisation est menée pour organiser les GT => mais aucune organisation syndicale n'y est conviée => demande de présentation à la F4SCT de chaque étape d'avancement du dossier.

PDG : Les universités sont chefs de files => c'est à elle de décider comment elles s'organisent.

Il faut attendre que les gens produisent des propositions concrètes avant qu'elles soient présentées.

SNCS : Ce sont les agent-es qui réalisent les tâches qui doivent être consultées. Simplification qui sont faites par le haut et qui affectent le travail de celles et ceux qui sont en bas. Perte du sens du

travail.

PDG : Tout le monde a le sens au travail. Et les DU essaient de faire remonter des demandes pour que leurs agent-es soient mieux.

Étamine/notilus/Goelett

DGDR : La situation s'améliore. Le temps de mise à jour a été réduit à 1 min au lieu de 10.

Attestation de passage hors marché qui est prolongé jusqu'à fin juin. Un mail pour passer l'info a été envoyé au DR le 15 avril, pour aller vers les DU et les responsables administratif-ves.

Notre 1^{ère} priorité c'est l'ergonomie, ça sera pour fin juin. Possibilité de faire une pré-réservation qui resterait pour 3 jours.

Les serveurs sont ceux de Dimo software. Le transfert des machines est prévu pour fin mai => pour l'instant ça ne marche pas.

SudRe : on a demandé plusieurs fois que la validation par le DU pour les missions avec convocation de l'administration soit supprimée car elle n'a pas lieu d'être.

DGDR : Ce sera fait mais ce n'est pas une priorité.

SNIRS : Pb de remboursement quand on utilise son véhicule personnel car les documents qu'on donne disparaissent du serveur au bout d'un certain temps.

FO : équipes de recherche qui ont perdu de l'argent qu'ils avaient engagé en 2023 qui leur a été repris. Remboursement pris sur 2024 et ils ont demandé une aide exceptionnelle.

SNTRS : ça limite la participation aux missions. Mettre en place un outil pour évaluer l'impact du logiciel sur l'activité scientifique. Mise en place d'un comité utilisateurs.

SNCS : BFC, Geslab arrêtés courant juin => on espère que tout va bien se passer...

DGDR : nous aussi.

FO : prime Notilus => Liste parfois faite par les délégations sans contacter les DU.

DGDR : Primes Notilus a été versée ; la consigne a été d'une distribution le plus large possible. Les délais étaient assez court, donc surtout les DR qui ont fait le taf de leur côté. Il s'agissait de reconnaître les personnes les plus affectées administrativement sous la forme d'une avance de CIA donc réservé aux IT. Les oublis ont ensuite été traités de manière favorable.

RiPEc : évolution du Formulaire de demande de la part individuelle C3

PDG : Il y a eu une réunion => on ne sait pas ce que ça a donné.

DGDS va faire un retour en disant ce qu'ils vont prendre ou pas prendre des propositions.

F3SCT/F4SCT

SNCS : Demande que le PDG ou le DGDS ou des représentants des instituts soient présent lors des F3SCT ou F4SCT pour aborder la question des réorganisations des unités de recherche qui demande une coordination entre Direction générale déléguée à la science et Direction générale déléguée aux ressources.

PDG : voudrait bien mais son agenda est chargé.

SNCS : même les instituts ne sont pas représentés alors que ceux sont eux qui sont décideurs au niveau des ressources. Beaucoup de projets qui ont déraillé malgré la mise en œuvre de la fiche restructuration... Quand on échange avec les instituts ils ne voient pas le rôle des F3SCT.

PDG : Restructuration : il n'y en a pas beaucoup... Faire un point en amont de chaque réunion, voir si nécessité qu'il y ait PDG ou directeur de l'Institut.

DGDR : Projets sont vus dans les délégations régionales. À un moment donné les scientifiques doivent venir exposer le projet scientifique...

SNCS : Cadre général est donné dans la note, mais la F3SCT peut demander une vision plus globale... Note correspond au besoin de la DGDR mais pas au besoin de l'ensemble du CNRS. Les avis donnés par les sections ne sont pas transmis aux FS par exemple. Pas de présentation par l'institut sur le pourquoi des restructurations.

Nomination des DU et DU adjoints

PDG : faire remonter au DRH le ou les noms des personnes DU adjoint-es qui ne touchent pas la prime et qui devraient la toucher.

Cellule signalement

PDG : Quand ce n'est pas un-e agent-e CNRS, le CNRS renvoie vers l'employeur : c'est au CNRS de le faire.

SudRe : Ce n'est pas le sens de la réponse qui nous a été faite par la cellule signalement, qui se dédouane.

Durées de traitements qui sont très long.

DRH : Oui ils essaient de voir les solutions possibles à ça. Augmentation du nombre de signalement. Une personne recrutée a démissionné. Les personnes qui font les enquêtes suivent formations.

SudRe : il faut parfois passer par une déclaration de danger grave et imminent pour qu'il y ait une réaction. Les délégué-es doivent intervenir car ils sont responsables de la santé et la sécurité des agent-es. Enquêtes sont menées mais pas suivie d'effet.

PDG : il faut que cette cellule puisse traiter les dossiers rapidement. Éventuellement faire appel à prestataires extérieurs.

Bilan du référent intégrité scientifique doit être présenté à la prochaine F3SCT. A été présenté au CA.

SNCS : toujours en attente de la formation des référent-es VSS des formations spécialisées. Qu'est-ce qu'on fait pour agir rapidement ? Comment on met en protection les gens ?

DRH : on travaille sur le sujet. Il faut arriver des délais d'instruction qui soient au standard. Être capable de hiérarchiser les situations où il y a plus ou moins d'urgence.

FO : Qu'est-ce qui est prévu pour la prévention ? Formation obligatoire des DU ?

DRH : Affiche et flyers ; éléments sur le site ; prévoir peut-être de faire des E-learning

SNTRS : il faut une campagne proactive. Employeur est le garant de la sécurité des travailleurs.

SNCS : différents moyens d'action. Formation sont obligatoire chez d'autres employeurs.

Procès de Pinar Selek

PDG : Elle est MC à l'université de la côte d'azur et franco-turque.

SudRe : Il y avait eu communiqué commun CNRS, IRD et autres ; ce serait bien qu'il y ait un nouveau communiqué de soutien signé par les tutelles.

PDG : Il faudrait que ce soit l'université de côte d'azur qui initie le communiqué ; dans ce cas je le cosignerai.

Concours ingénieur-es et technicien-nes à Gif/Yvettes

DRH : Les concours IT sont suivis par le service central des concours (SCC) dans leur globalité => c'est pourquoi, ils se tiennent tous à Gif/Yvette. Pour les Ch., c'est le secrétariat général du comité national et les sections qui interviennent ; certains choisissent d'aller ailleurs que Gif/Yvette.

Il y a eu une décision d'installer le SCC à Gif avec l'outil nécessaire (les salles de concours), c'est un bel outil. C'est le SCC qui décide. On est au complet sur les effectifs SCC => vont arriver en juillet. En cours de recrutement pour la cheffe qui arrive en fin de détachement.

SudRe : CID 52 concours : la liste des candidat-es qui doivent être auditionné-es est connue depuis le 5 avril mais ces dernier-es n'ont pas encore leur date d'audition à 3 semaines de la période (10-12 juin).

DRH : on va vérifier pour cette CID 52.

Listes de diffusion syndicales

DRH : Pas d'évolution des règles de diffusion. Vont transmettre le problème de l'absence de message de proposition de validation à la DSI.

Deux questions diverses de l'administration

Vote sur la prime attractivité

DRH : Doit-on reposer la question en CSA et faire voter la nouvelle décision avec un seul étage ?

SNPTES : Pour que le texte soit re-proposé.

SNCS : va répondre par écrit

SudRe : contre les primes dont la discrimination entre les bap... Donc serait ok pour un vote, mais il faudrait que s'il y a un vote contre elle soit retirée !

SNCS : devrait être étendue à tous les agent-es de toutes les Bap. CNRS fonctionne avec toute ses jambes.

Promotion des agent-es en DAS :

DRH : délai supplémentaire demandé par les OS est accordé => 23 mai.

Annexe

I) Sgen-CFDT Recherche EPST

Pas de questions car en congrès.

II) SNTRS-CGT

- 1) Les économies : Madame la Ministre a beau dire que la suppression de près de 900 millions d'euros en 2024 sera indolore pour l'ESR, mais même si nous sommes résistants à la douleur, il y aura des mesures concrètes qui impacteront notre fonctionnement. Madame Retailleau a précisé les économies devant être réalisées lors de la multilatérale avec les syndicats, le 9 avril 2024. Il s'agirait de 588 millions d'économie pour le MESRI, avec les 3/4 pris sur la réserve de précaution du MESRI mais aussi des projets immobiliers pluriannuels, des projets comme ITER... Bruno Le Maire a déclaré "Je vais écrire à tous les opérateurs de l'État : vous avez un mois pour me faire des propositions d'économies sur vos budgets. Sans proposition, nous déciderons à votre place". D'autre part, le ministre de l'économie a annoncé 5 milliards de plus d'économie pour l'État. Avez-vous des informations plus précises sur les économies à faire pour le CNRS ? Avez-vous reçu un courrier du ministre de l'économie ? Un travail de réduction supplémentaire des crédits est-il engagé au CNRS ?
- 2) L'agence nationale de programme mise en place au CNRS a-t-elle démarré ses activités ? Comment cela se passe-t-il concrètement ?
- 3) IFREMER / IPEV : une fusion/absorption est en discussion entre l'IFREMER et l'IPEV. Quelles seraient les conséquences possibles pour les agents du CNRS mis à disposition ? Vous vous êtes rendu récemment avec la ministre en Norvège où vous avez rencontré les acteurs de la recherche polaire dans l'archipel du Svalbard. Ce déplacement semble montrer l'intérêt du ministère et du CNRS pour la recherche polaire. Quid de la disparition de l'IPEV ? Pour faire quoi, avec quel moyen ?
- 4) Les JO : la direction du CNRS a-t-elle prévu des mesures particulières pour protéger ses agents durant les Jeux Olympiques ? Plusieurs cas particuliers se présenteront. Certaines tâches sont difficilement télétravaillables : qu'est-il prévu en cas d'impossibilité pour les agents concernés de venir sur le lieu de travail, certains jours ?
- 5) L'enquête sur la liberté d'expression : vous avez lancé une enquête "parlons de votre rapport à l'expression publique". Au-delà de la constitution d'une charte, quels sont les objectifs de cette enquête ? Quel est son périmètre précis (quels agents ont été sollicités pour participer) ?
- 6) La protection fonctionnelle : nous aimerions connaître la procédure à effectuer pour faire une demande officielle de protection fonctionnelle. Quels sont les critères utilisés pour accorder ou pas cette protection ? Pourquoi ne répondez-vous pas systématiquement aux agents qui vous demandent la protection fonctionnelle ?
- 7) Le service des Ressources humaines au niveau national : le taux de rotation des encadrants de ce service nous interpelle. Ce service connaîtrait-il des difficultés particulières ? Pouvez-vous nous en dire plus sur la restructuration du service RH en cours ?
- 8) Émission « radio » du 29 avril « le CNRS et nous » :
 - • vous avez dit lors de cette émission que les universités n'étaient pas demandeuses d'obtenir la DGG. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce sujet ainsi que sur l'avancement des « travaux » dit de simplification entre les universités et les opérateurs de recherche ?
 - • vous avez évoqué la question des financements et vous avez dit ne pas être satisfait du financement de la recherche publique. Pouvez-vous nous dire ce que vous faites concrètement pour améliorer les budgets des organismes et donc du CNRS ?
 - • le DGDR est intervenu pour expliquer les freins à la recherche qui ne dépendaient pas du CNRS, dans cette explication tout ce qui constituait le statut de fonctionnaire était décrit de façon négative. La suppression du statut de fonctionnaire serait-elle une des pistes de simplification dans la recherche ?

- vous avez déclaré que le CNRS n'était pas du tout menacé. Mais en quoi est-ce cohérent avec les déclarations du président de la république disant que ce sont les universités qui doivent piloter la recherche et qu'il faut de vraies agences de financement qui ARRETTENT de gérer du personnel ? Ce ne sont pas les ONR qui sont visés par ces déclarations ?

III) SNCS-FSU

- 1) Quelles est la situation des expérimentations de "simplification" de la gestion des UMR entre CNRS et universités sur les 17 sites concernés ?
- 2) Quelles sont les conséquences pour le CNRS de l'expérimentation sur 8 sites universitaires de l'autonomie 2 des universités ?
- 3) Les conséquences pour le CNRS des coupes budgétaires dans la recherche sont-elles précisées et quelles sont-elles ?
- 4) Quelles sont les mesures de simplification interne au CNRS qui sont à l'étude ?
- 5) Communication aux candidates et candidats aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS : quelles mesures ont été prises pour informer suffisamment tôt les candidates et candidats des dates et lieux des auditions ?
- 6) Étamine/notilus/Goelett : quelle est la situation ? Le passage hors marché est-il prolongé ?
- 7) Situation des réflexions sur les concours chercheurs handicap, notamment le passage CR -> DR.
- 8) Avancement des réflexions sur les contours des sections et CID du Comité national.
- 9) RIPEC C3 : quelles évolutions du formulaire de candidature après la réunion d'échange DGDS-OS du 14 mars 2024 ?
- 10) Présidence de la F3SCT du CNRS par le PDG du CNRS pour notamment aborder la question des réorganisations des unités de recherche qui demande une coordination entre Direction générale déléguée à la science et Direction générale déléguée aux ressources.

IV. SNPTES-UNSA

1- Nomination des DU et DU adjoints :

Les critères (nombre d'ETPT et budget de l'unité) nous ont été exposés afin de savoir combien de DU et d'adjoints peuvent être nommés dans une unité. La question posée initialement demeure : si un agent est nommé DU adjoint ce qui relève d'une décision du PDG, pourquoi ne perçoit-il pas la prime de fonction afférente ?

2- Régime indemnitaire :

- 2a- Les montants 2024 suite à la revalorisation du bloc technicité et expertise dans le cadre de la LPR ont enfin été communiqués aux organisations syndicales (après leur mise en paie d'ailleurs). Pourquoi le CNRS ne respecte pas les montants minimaux par corps et groupes de fonctions de la circulaire ministériel de 2023 alors que l'enveloppe allouée le permettait et reniant les engagements pris devant les OS. Pour rappel, le SNPTES avait posé la question et la direction avait répondu qu'en l'absence d'enveloppe elle ne pouvait pas rejoindre ces montants minimaux ?
- 2b- En 2017, la direction du CNRS a affirmé que la mise en place du RIFSEEP permettrait la mise en place d'un régime indemnitaire simple et transparent. Il est une évidence qu'avec le temps, le RIFSEEP est devenu de plus en plus complexe et de moins en moins transparent avec de plus en plus de niches indemnitaires, la dernière devant être mise en place en juillet prochain après passage de la nouvelle décision au prochain CSA, celle présentée au CSA précédemment ayant été modifiée tant dans la forme que le fond.
- Pourquoi la direction du CNRS refuse de produire un bilan du RIFSEEP à l'instar de celui dressé en 2020 ? Pour information, le SNPTES demande la communication des montants actualisés des différents montants pour le bloc 2 pilotage/... et pour le bloc 3 concernant l'ensemble des dispositifs mis en place par le CNRS (DEPREP, IRI, ...) et le CIA, tout ceci par affectation Siège, DR, unités. Pour l'ensemble de ces données nous souhaiterions connaître

le montant des enveloppes ainsi le nombre de personnes physiques concernées, ainsi que les montants moyens de l'IFSE par BAP et corps suivant le lieu d'affectation (Siège, DR, unités).

- 2c- Attractivité dans les fonctions support : modification de la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 modifiée relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS. Est-il prévu que cette prime d'attractivité des métiers en tension soit attribuée par la suite aux agents CNRS des BAP A/B/C/D ?

3- IPEV-Ifremer :

Le 27 novembre dernier, Madame Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a demandé aux présidents de l'Institut Polaire Français (IPEV) et d'IFREMER, lors de sa venue sur le centre IFREMER de Brest, de réfléchir à un rapprochement de leurs organismes respectifs. L'objectif annoncé de cette restructuration est de faire bénéficier l'IPEV des fonctions support d'IFREMER pour la réalisation des projets d'envergure à venir (rénovation des bases en Antarctique), l'IPEV étant jugé sous dimensionné pour la réalisation de tels projets.

- 3a- Quelle est votre position sur un tel changement ?
- 3b- Que vont devenir les agents CNRS en poste à l'IPEV en cas de fusion ?

4- Suite à l'émission du lundi 29 avril, peut-on connaître combien d'unités sont en DGG CNRS vs université ?

V) Sud Recherche

1) Quel est le mandat donné à la cellule signalement ? Dans une réponse à un mail que nous lui avons adressée, il est écrit que son intervention se limiterait à « permettre un traitement disciplinaire des faits signalés » et la conséquence tirée serait qu'elle n'aurait « pas de pouvoir d'enquête sur des personnels qui ne sont pas placés sous l'autorité disciplinaire du CNRS ». Par ce moyen, la cellule écarte donc toute enquête qui pourrait impliquer un collègue ou une collègue « non-CNRS » d'un service et donc y compris un directeur ou une directrice d'unité qui ne serait pas personnel CNRS, alors même qu'il ou elle est nommé.e à cette position par le PDG du CNRS lui-même. Cela nous semble contraire à l'obligation de santé et de sécurité de l'employeur vis à vis des personnes travaillant dans ses services.

2) Consultation « engagement public des chercheurs et des chercheuses » : qui a construit ce questionnaire ? Est-ce le COMETS ? Quel est le périmètre de la consultation ? Vu la construction de certaines questions (une idée par ligne par exemple) on s'interroge sur comment il pourra être analysé. L'opportunité temporelle de cette enquête interroge aussi, sachant qu'il n'y a eu aucune annonce préalable à son lancement. Comment sont prévus les ateliers collectifs annoncés ? Quelle place pour le dialogue social ?

3) Le procès de Pinar Selek aura lieu le 28 juin. La direction du CNRS a-t-elle prévu d'apporter son soutien à cette collègue, comme elle a pu le faire par le passé ? Une délégation du CNRS sera-t-elle envoyée ? Comme indiqué dans le communiqué signé par le CNRS de 2018, l'acharnement juridique et politique contre Pinar Selek constitue une attaque à l'indépendance et à l'autonomie de la recherche. Il trouve son origine dans les premières recherches en sociologie de Pinar Selek sur la question des minorités, notamment kurdes, en Turquie ; il lui est notamment reproché d'avoir toujours protégé ses sources, cette protection des sources scientifiques est pourtant tout aussi vitale pour la démocratie que celle des sources journalistiques. Le CNRS compte-t-il s'exprimer publiquement et rapidement sur ce sujet ?

4) Où peut-on trouver les conventions de site cosignées par le CNRS ?

5) Le bureau des concours exige que les deux phases des concours des ingénieurs, ingénieures, techniciens et techniciennes (admissibilité et admission) se déroulent à Gif/Yvette, ce qui n'est pas le cas pour les concours chercheurs et chercheuses. Sur quoi cette obligation repose-t-elle ?

L'admissibilité peut se faire dans n'importe quelle salle de réunion en France, car il faut simplement que le jury se réunisse, un autre site ne poserait aucun souci. Pour l'admission, le site de Gif est particulièrement éloigné pour les collègues ne résidant pas en région parisienne, cela ajoute près de 3h de trajet A/R supplémentaire au trajet requis pour rejoindre la région parisienne. Cela concerne des centaines de collègues chaque année. Outre le fait que c'est plus fatiguant et plus stressant pour eux, cela génère des frais supplémentaires qui ne sont actuellement pas couverts (restauration, hébergement pour les convocations matinales, frais de garde). Pourquoi ne pas faciliter, pour les concours à faible effectif leur déroulement ailleurs qu'à Gif sur Yvette, dans des sites plus accessibles, et prévoir la prise en charge des divers frais engagés pour qu'ils soient sur un pied d'égalité avec les collègues de la région parisienne qui n'engagent pas ces frais, n'ont pas cette fatigue de transport, ni la surcharge de la gestion de leur mission (étamine+notilus).

VI. SNIRS CFE-CGC

1) Le CNRS a-t-il pu avancer pour une communication plus directe avec les préfetures pour le suivi des titres de séjours des étudiants/post-Doc étrangers ?

2) Peut-on avoir un état des lieux des outils de gestion des OM couplé avec le système de réservation des voyages/hôtels...

Il semblerait également que des frais de missions pris en charge directement par des agents avant le changement de systèmes n'aient toujours été remboursés.

Nous avons (à nouveau !) constaté de gros problème avec Étamine/Notilus/Goelett ces dernières semaines et une connexion difficile si ce n'est impossible. Qu'en est-il ? À quand un système stable et fiable ?

3) L'annonce de la baisse de 900 millions d'euros, va-t-elle affecter directement le CNRS (fonctionnement, nombre de postes...) ou indirectement via l'ANR ou autre ?

4) Des collègues nous ont fait remonter une "anomalie" qui vient d'apparaître à l'ouverture des dossiers de promotions "au choix" des ITA CNRS et qui semble lié au décret 2023-448 article 3 du 7 juin 2023 ? Comment faut-il l'interpréter ?

Les TCN gardent-ils le bénéfice de leur ancienneté antérieure au décret du 1/09/2022 et sont proposés au grade au choix selon les anciennes grilles ?

Par exemple : un TCN échelon 6 au 01/01/2022 devenait éligible au TCS au 31/12/2022 (réunir une année d'ancienneté à l'échelon 6). Aujourd'hui il faut être à l'échelon 8 avec un an d'ancienneté.

Article 3

L'article 3 du décret du 31 août 2022 susvisé est ainsi modifié :

1° Le II est remplacé par les dispositions suivantes :

« II. - Les fonctionnaires qui, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, appartiennent au premier ou au deuxième grade des corps régis par le décret du 11 novembre 2009 mentionné ci-dessus sont réputés réunir les conditions pour une promotion au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues par l'article 25 du même décret, dans sa rédaction antérieure au 1er septembre 2022.

5) Quels sont actuellement les actions menées par le CNRS concernant l'inclusion (non-discrimination) des personnels LGBTQ+ au niveau National/Régional/Local ?

VII) FO ESR

1) Réduction budgétaire au CNRS :

Quelle est la part de réduction budgétaire parmi les 384 millions d'euros qui incombe au CNRS ? Quels choix de répartition de cette réduction budgétaire sont faits par le CNRS en son sein ? Est-ce que le renouvellement des postes après chaque départ à la retraite est maintenu ? Dans ce contexte de contrainte budgétaire, quelle est la position du CNRS lorsqu'un agent non CNRS est retenu dans le cadre d'une NOEMI ? De tels recrutements sont-ils toujours budgétairement possibles au CNRS ? De quels moyens d'actions disposent les instituts du CNRS à ce sujet leur permettant un arbitrage

budgétaire en faveur d'agents non CNRS ?

2) Bilan de la prime destinée aux personnels exploitant les outils ESR mission :

Concernant la prime exceptionnelle allouée aux gestionnaires exploitant les outils ESR mission, est-ce que toutes les Délégations Régionales ont désormais fait remonter leur liste de gestionnaires ? Quel est le bilan du nombre de gestionnaires concernés par cette prime au final ? Certains laboratoires n'ont pas été informés par leur délégation régionale de l'existence de cette prime, l'attribution de cette prime s'opérant à la seule discrétion de la délégation régionale. Avez-vous eu connaissance d'une telle pratique ?

3) Mesures de simplification avec les organismes de recherche (rapport Gillet) :

Le CNRS a-t-il été consulté sur le choix des sites qui sont concernés par l'expérimentation des mesures de simplification avec les organismes de recherche (rapport Gillet) ? Du côté des universités, il apparaît que, parmi celles qui ont été sélectionnées, certaines n'étaient pas volontaires pour cette expérimentation.

4) Organisation de la cellule signalements et de sa procédure :

La circulaire n° CIR211829DRH du 12/04/2021 modifiée le 01/07/2022 relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au travail, définit le fonctionnement de la cellule et ce qui lui est associé. Cependant, qui de la référente signalement ou d'un service ressources humaines est en charge d'une enquête administrative lorsqu'un signalement jugé pertinent a été reçu ? Quel est le profil (métier, fonction, formations préalablement suivies) des membres conduisant ces enquêtes ? Quels sont les moyens en temps alloués aux agents menant ces enquêtes pour limiter leur durée ? Nous constatons qu'une enquête peut durer plus d'une année. Quel est le déroulé type d'une enquête ? Une coordination existe-t-il avec les F4SCT ?

5) Campagne de d'information et de prévention contre les VSS :

Le CNRS compte-t-il faire des campagnes généralisées de prévention contre les VSS destinées à tous les agents, campagnes qui pourraient déjà seulement être par mail ? Les formations sur ce sujet ne touchent qu'un nombre limité de personnels et celles-ci sont sur la base du volontariat. Les raisons pour lesquelles quelqu'un peut légitimement se manifester auprès de la cellule signalements doivent être connues de tous clairement.

6) Modération des listes de diffusion syndicales

Un changement de politique de gestion des modérateurs des listes de diffusion syndicales se serait-il opéré ? Une personne recevant précédemment des demandes de modérations des diffusions de FO ESR n'en reçoit désormais plus sans que celle-ci ne l'ait demandé ni qu'on l'en ait informé. Par ailleurs, recevoir toutes les demandes de modérations sur la seule boîte mail générique focnrs@foesr.fr serait parfait pour nous.